

## Communiqué de presse

Rennes, le 5 septembre 2016

-----

### **Jugement du Tribunal Administratif du 31/08/2016 : dialogue entre les CCI de Bretagne**

Le Tribunal Administratif de Rennes a annulé, le 31/08/2016, la délibération portant sur le budget prévisionnel de la CCI Bretagne de 2014, adopté sous la présidence d'Alain Daher. Il a estimé que la répartition de la ressource fiscale entre les CCI de Bretagne ne peut s'élaborer que sur le fondement des schémas sectoriels ; ceux-ci traduisent l'application de la stratégie régionale par grands secteurs économiques.

A la demande de Jean-François Garrec, Président de la CCI de région, les présidents des CCI de Bretagne, ont échangé ce jour pour envisager les suites à donner à cette décision. D'un commun accord, sur la base d'un dialogue constructif, ils souhaitent conclure sur cette question lors d'un prochain Bureau de la CCI Bretagne.

Jean-François Garrec a souligné l'importance d'un travail de fond, notamment pour préparer la prochaine mandature, et ce dans un esprit apaisé.

---

**Contacts presse : Nicolas Cavagni - T. 02 99 24 41 35 - [nicolas.cavagni@bretagne.cci.fr](mailto:nicolas.cavagni@bretagne.cci.fr)**

La CCI Bretagne est l'établissement régional fédérateur et animateur des Chambres de Commerce et d'Industrie de Bretagne. Parlement des entreprises bretonnes, elle représente les intérêts de 108 000 ressortissants auprès des pouvoirs publics et des acteurs économiques régionaux. La CCI Bretagne assure un rôle de corps intermédiaire à vocation économique et promeut le développement des entreprises et des territoires. [www.bretagne.cci.fr](http://www.bretagne.cci.fr)

 @CCIRBretagne